



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE ROZAY-en-BRIE

Département de Seine et Marne  
Arrondissement de Provins

## ARRETE DU MAIRE N° 19/2023

Le Maire de la Ville de Rozay-en-Brie,

VU les articles L 131-1 et L 131-2 du Code des Communes,

VU le Code Rural,

VU la demande de la société **WIAME VRD**, domiciliée TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex de **réglementer la circulation Bld Gambetta à partir du 16/03/2023 pour une durée probable de 21 jours, afin de permettre la création d'un chemin piéton.**

### ARRETE

**ARTICLE 1 : La circulation sera alternée à partir du 16/03/2023 pour une durée probable de 21 jours au niveau du Bld Gambetta à Rozay en Brie**

**ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier et de sa zone d'approche à partir du 16/03/2023 pendant toute la durée des travaux au niveau du Bld Gambetta, en raison de la création d'un chemin piéton**

**ARTICLE 3 : L'entreprise WIAME aura la charge de la signalisation réglementaire du chantier et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Elle en assurera la maintenance de jour comme de nuit, y compris les jours fériés si nécessaire.**

**ARTICLE 4 : La chaussée devra être remise en l'état à l'identique.**

**ARTICLE 5 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultants de son intervention. Les opérations de réhabilitation seront opérées dans les règles de l'art sous le contrôle des services techniques.**

**ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROZAY-EN-BRIE, Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

**ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- Monsieur le Lieutenant des Sapeurs-Pompier
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROZAY-EN-BRIE,
- Monsieur L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- L'entreprise WIAME

Rozay-en-Brie,  
Le 13 mars 2023

Le Maire-Adjoint  
M. LEPROUST

